

Rentrée 2015 - Mesures ASH: besoins recensés

Nature	Ouv	Ferm	FC	OC	Commentaires
coordination AVS	0,5				complète le 1/2 poste qui existe déjà. Ouvert à R14
UE autistes	0,5				IME Le Breuil St Ouen d'Aunis.
UE autistes	1				Vraisemblablement sur Saintes maternelle Emiles Combès - poste plan autisme national.
psychologue	1				St Porchaire
option D	0,5				IMPro La Chrysalide St Laurent de la Prée. Complète le 1/2 poste qui existe déjà.
option C	1				CHM St Trojan les Bains. Besoin passé de 0,5 à 1 le 23 février.
option C			1		0,75 hôpital général La Rochelle + 0,25 IME Les Aigues Marines.
référent				1	
BD ASH		2			les 2 postes ouverts à la R14 (SEGPA Montendre et Beauregard). pas de titulaires actuellement
Stage long					2 retours et 2 départs de psychologues, donc un coût constant.

ITEP St Palais sur Mer: fermeture d'un poste et ouverture de deux demi-postes. **Cela correspond à la réalité pédagogique**

REGULARISATION : les collègues titulaires seront réaffectés sur le poste ou bénéficieront de 10 points si ils souhaitent participer au mouvement.

Transformation des classes médicalisées des écoles Lavoisier et Grandes Varennes mat la Rochelle en CLIS 1.

Transformation des autres classes spécialisées médicalisées en unités d'enseignement rattachées aux établissements spécialisés et de santé:

Jonzac Malraux: 2

Saintes Pérat : 1

St Jean d'Angély Gambetta : 1

Les effectifs de ces UE ne seront plus comptabilisés dans les écoles concernées.

Affichage dans les écoles suivantes d'UE d'établissements spécialisés et de santé:

St Palais sur Mer : 1 (poste de l'ITEP de St Palais sur Mer)

La Rochelle Descartes : 1 (poste de l'IME de Port-Neuf).

Châtelailon Jonchery : 1 (poste de l'IME de l'Océan-Boucholeurs)

Aytré Prévert/Ferry : 1 (poste de l'ITEP de l'Aunis).

Tous ces postes spécialisés seront pris en compte pour la décharge et le groupe de rémunération du directeur de l'école.

Le Dasen fait le choix de réinjecter dans les RASED ces supports déjà existants. On les appelaient surnuméraires en Charente-Maritime et ils étaient, jusqu'à présents, fixés sur une ou deux écoles.

circos	à R14	à R15
Jonzac	0,5 G St Aigulin + 0,25 G le Fouilloux + 0,25 G Cercoux	1G à Montguyon.
	1 E à Montguyon	1 E à Montguyon.
La Rochelle Est	1 E à Marans	1 E à Marans
	0,5 E Lavoisier + 0,5 E Profit	1 E à Lavoisier la Rochelle.
La Rochelle Ouest	1 E Jean Bart	1 E Jean Bart la Rochelle.
	0,5 E Claude Nicolas + 0,5 E Descartes	1 E à Claude Nicolas La Rochelle.
La Rochelle Sud	0,5 G Aytré petite couture + 0,5 G Aytré Ferry-Prévert	1 G à Périgny les courreilles.
Le Chapus	0,5 E St Agnant + 0,5 E Marennes	1E à Marennes.
Rochefort	0,5 E Gallissonnière élém + 0,25 E Gallissonnière mat + 0,25 E St Exupéry mat	1 E à Herriot Rochefort.
	0,5 E Herriot + 0,25 E Libération + 0,25 E Champlain mat	1 E à Herriot Rochefort.
Royan	0,5 E l'Yeuze + 0,5 E St Georges de Didonne	1 E à Royan l'Yeuze.
Saintes	1 E Gémozac	1 E Gémozac.
St Jean d'Y	1 E à Joseph Lair	1 E à Joseph Lair St Jean d'Y.

Transfert du poste de RASED E de Clérac à Mirambeau.

Rattachement administratif des postes de coordonnateurs AVS auprès de l'IEN ASH au lieu de l'IEN A.